

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2022060016	05/07/2022

Référence de la décision : A/JBR/2022-06-034

Mise à jour du certificat de sécurité unique de la société TIME FRET EXPRESS :

A été délivré, à la demande de la société TIME FRET EXPRESS, la mise à jour du certificat de sécurité unique afin de pouvoir assurer des services de transport de marchandises y compris la réalisation de transports exceptionnels, et la circulation de véhicules de travaux et de marchandises roulantes, mais à l'exclusion du transport de marchandises dangereuses, sur la ligne Ermont Eaubonne - Gennevilliers - Paris la Chapelle Poste E, en plus des lignes du réseau du système ferroviaire sur lesquelles votre entreprise est déjà autorisée à circuler.